**développement durable et tourisme en Algérie à la lumière de la loi du 17 février 2003**

**Pr Ghaouti mekamcha**

E-mail :mekamcha\_ghaouti@hotmail.com

"Nul n'est censé ignorer aujourd'hui que l'Algérie est un pays riche en atouts touristiques

d'une authenticité et d'une originalité qui forcent l'admiration des marchés émetteurs de touristes potentiels. En effet le tourisme permet la valorisation des potentialités et des acteurs locaux, la maîtrise des déséquilibres régionaux, le renforcement de l'intégration économique régionale parce que le produit touristique est composite. Il exerce un impact sur les autres secteurs de l'économie. Il s'agira pour nous dans cette modeste intervention de montrer comment la loi du 17 février 2003 s'inscrit dans la feuille de route de l'Etat pour la mise en tourisme de l'Algérie qui repose sur cinq objectifs majeurs et entre autre arriver à combiner la promotion du tourisme et l'environnement et ce dans un souci de développement durable . La loi du 17 février s'inscrit elle problématique?